

Des services de garde d'enfants de qualité à un prix abordable : l'endroit idéal pour grandir!

Pour les familles et les communautés

Les Néoécossais veulent que leurs enfants puissent prendre le meilleur départ possible dans leur vie, afin d'avoir de bonnes chances de connaître la réussite et d'atteindre leur plein potentiel. Il n'y a jamais eu, jusqu'à aujourd'hui, d'étude approfondie du secteur des services agréés de garde d'enfants dans notre province débouchant sur une liste de mesures claires à prendre dans le domaine.

Notre étude des services agréés de garde d'enfants s'est concentrée sur cinq domaines clés :

- ▶ caractère abordable des programmes de garde d'enfants
- ▶ qualité des programmes proposés
- ▶ soutien aux travailleuses et travailleurs du secteur et perfectionnement professionnel
- ▶ accessibilité
- ▶ structure et gouvernance du système

Le rapport intitulé *Des services de garde d'enfants de qualité à un prix abordable : l'endroit idéal pour grandir!* décrit les changements qui seront mis en œuvre au cours des cinq prochaines années pour régler les problèmes mis en évidence dans l'étude des services agréés de garde d'enfants.

Lors de l'étude, nous avons été à l'écoute des parents, des organismes du secteur de la garde d'enfants, des agences responsables des services de garde d'enfants en milieu familial, des centres de ressources familiales, des groupes spécialisés dans l'intervention préventive, des établissements de formation, des éducatrices de la petite enfance, des directrices des centres et des prestataires et exploitantes des services de garde d'enfants.



Pour consulter le texte intégral du rapport, veuillez vous rendre sur le site novascotia.ca/education

Que signifie ce plan pour les familles et les communautés?

PHASE 1

- ▶ augmentation du taux de l'allocation pour les parents, afin que les familles admissibles aient moins d'argent à payer, à compter du 1er juillet
- ▶ programme d'études provincial pour l'éducation enfants inscrits aux services agréés de garde d'enfants
- ▶ plafonnement de l'augmentation des tarifs pour les parents à 3 p. 100 lors de la première année pour les centres dont les tarifs se situent à moins de 10 p. 100 de la moyenne provinciale et à 1 p. 100 pour les centres dont les tarifs se situent à plus de 10 p. 100 au-dessus de la moyenne provinciale. Le plafonnement sera réexaminé chaque année.
- ▶ simplification du processus de demande d'allocation
- ▶ amélioration des critères d'admissibilité pour l'allocation, afin qu'un plus grand nombre de familles soient admissibles. Les familles dont les revenus sont inférieurs ou égaux à 25 000 dollars auront droit au montant maximum de l'allocation et les familles dont les revenus sont supérieurs à 25 000 dollars (jusqu'à 70 000 dollars) auront droit à une allocation partielle.

PHASE 2

- ▶ augmentation de l'accès à des centres de garde d'enfants et à des services de garde d'enfants en milieu familial dans les communautés qui en ont le plus besoin
- ▶ amélioration de l'accès aux services de garde d'enfants pour les nouveau-nés
- ▶ amélioration du soutien aux enfants ayant des besoins spéciaux
- ▶ renforcement des normes de qualité
- ▶ offre de plus amples informations pour trouver des services de garde d'enfants de qualité

* Les changements s'appliqueront aux centres de garde d'enfants qui bénéficient de subventions du gouvernement provincial.